

DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour Médecins



Niveau d'étude
visé
BAC +6



Composante
UFR des
Sciences de la
santé



Langue(s)
d'enseignement
Français

Parcours proposés

- › DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins

Présentation

Cette formation est mise en place par les enseignants de Médecine et Santé au travail pour répondre à un aspect réglementaire de la réforme de la médecine du travail : le Décret du 30 janvier 2012 qui précise à l'Article R. 4623-25 : « Le service de santé au travail ou l'employeur peut recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'ordre des médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qu'ils assistent dans ses missions ».

Objectifs

L'inscription à cette formation est un critère obligatoire lors de la signature du contrat de travail de tout médecin collaborateur (circulaire du 20 juillet 2012).

Savoir-faire et compétences

Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail

- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail,
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail,
- Maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi,
- Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail,
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles,
- Être capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonction des risques auxquels ils sont exposés,
- Être capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail,
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaire à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet...),
- Être capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire,

- Être capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux.

Organisation

Aménagements particuliers

- Pas de formation initiale
- Procédure d'autorisation d'exercice pour les médecins à diplôme hors UE

Admission

Modalités d'inscription

Candidature sur la plateforme eCandidat de l'Université de Franche-Comté :  <https://scolarite.univ-fcomte.fr/ecandidat/>

après accord de la responsable pédagogique • Pour le médecin candidat :

- Copie du contrat de travail
- Certificat (de thèse) de docteur en médecine
- La dernière attestation d'inscription
- CV
- Lettre de motivation
- Pour le médecin tuteur :
 - Copie du contrat de travail
 - Attestation d'inscription à l'ordre des médecins en tant que médecin du travail
 - CV
 - Lettre d'acceptation du tutorat

Public cible

Médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 3 ans d'inscription

au conseil de l'ordre des médecins.

Droits de scolarité

Coût universitaire de la formation

175 € (pour tous, même si vous êtes déjà inscrit en DES, en Thèse...)

Coût pédagogique de la formation

1e année : 4750€, 2e année : 4750€, 3e année : 1500€, 4e année : 1500€

Infos pratiques

Autres contacts

Responsable pédagogique et co-responsable

SZWARC Esther esther.szwarc@univ-fcomte.fr

GOLTZENE Marc-André marc-andre.goltzene@univ-fcomte.fr

Service Formation Continue Santé

fcsante@univ-fcomte.fr

SeFoC'Al (financement et prise en charge)

SIGILLO Gaëlle gaelle.sigillo@univ-fcomte.fr

Programme

Organisation

Déroulement de la formation :

- Modalités :
 - 1e et 2e années :
 - Enseignement théorique de 150h par année répartie en 4 thèmes sous forme de 10 séminaires de 2 jours par année.
 - Enseignement pratique comprenant un stage de 3 mois en milieu institutionnel en santé au travail, un stage de 3 mois en service de santé au travail et une période de 18 mois de formation pratique encadrée
 - 3e et 4e années :
 - Enseignement théorique de 30h par année sous forme de journées de regroupement pédagogique
 - Enseignement pratique d'activité tutorée correspondant à l'exercice du collaborateur médecin prévu par l'article R4623 – 25 de son contrat de travail.
- Période : octobre année n à juin année n+4
- Lieu : Besançon, Dijon, Nancy, Reims, Strasbourg
- Durée : 4 années segmentées en 2 parties de 2 ans
- Volume horaire enseignement : 1e année : 150h, 2e année : 150h, 3e année : 30h, 4e année : 30h

DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins

[DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 1re année](#)

[DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 2e année](#)

[DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 3e année](#)

[DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 4e année](#)